

Avant-propos
Par Thérèse Sainte-Marie

Sommet sur l'économie et l'emploi, adoption sur l'équité salariale, assises nationales des États généraux sur l'éducation, comité aviseur en condition féminine à la SQDM, congrès du CIAFT, telles ont été les pièces principales de notre menu de l'automne. Mis à part le fait que nous soyons soulagées que ces événements soient derrière nous plutôt que devant nous, il faut dire que malgré tout, nous devons, comme membres du CIAFT, être fières du travail accompli.

Notre victoire la plus évidente est sans doute celle de l'adoption de la loi sur l'équité salariale. Avec la Coalition en faveur de l'équité salariale, le CIAFT a travaillé fort pour gagner cette bataille et nous avons obtenu une loi, qui en dépit de ses failles, devrait faire avancer la situation des femmes sur le marché du travail.

Le sommet économique fût un autre moment intense de l'automne pour le mouvement des femmes. Représentant la Coalition des femmes contre la pauvreté, le CIAFT a travaillé conjointement avec la Fédération des femmes du Québec pour imposer un débat sur une clause réclamant la fin de l'appauvrissement du cinquième de la population la plus pauvre du Québec. Bien que nous ayons gagné que très partiellement ce que nous demandions, le mouvement des femmes et le mouvement communautaire aura marqué des points politiques importants lors de ce sommet.

Aussi avant que s'amorce une nouvelle année d'activités au CIAFT, sachons apprécier les mérites de celle qui vient de s'écouler et nous en inspirer pour abattre tout le travail qu'il nous reste à poursuivre!

Partenaires

Nous remercions sincèrement toutes nos collaboratrices qui ont contribué à la réalisation de ce numéro du Bouge.

Coordination de la production
Marie-Chantal Girard

Rédaction
Dominique Chevalier
Francine Jeannotte
Thérèse Sainte-Marie

Mise en page et traitement de texte
Sonia Claveau

Le Bouge
Volume 13, No 52

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec Inc (CIAFT)
1265, rue Berri, bureau 930
Montréal, Québec H2L 4X4
Tél: (514) 844-0760 Fax: (514) 844-0571

Le Bouge, bulletin de liaison du CIAFT, est publié quatre fois l'an. Le Bouge peut publier vos articles et toutes informations que vous souhaitez faire circuler à travers le réseau des lectrices du Bouge.

Etats généraux sur l'Éducation **Par Thérèse Sainte-Marie**

La Commission sur les États généraux sur l'éducation a terminé ses larges activités de consultation au début du mois de septembre dernier.

Le CIAFT y était pour représenter le secteur "femmes". Nous sommes intervenues principalement sur les questions relatives à la formation professionnelle et technique, à la formation continue et sur le partage des pouvoirs et des responsabilités.

Toutes les membres régulières et les groupes-membres recevront une copie des interventions du CIAFT lors de ces assises nationales.

Sommet de l'économie et de l'emploi: un exercice de concertation inutile ? **Par Thérèse Sainte-Marie**

Quelques semaines après le travail colossal qu'a suscité la préparation et la tenue du sommet de l'économie et de l'emploi, les avis sont pour le moins partagés quant aux issues concrètes de ce mega-exercice de concertation.

Celles-ci, ne peuvent, en effet, se mesurer en terme de retombées réelles sur la création d'emploi. Avait-on besoin d'un sommet pour annoncer la création de quelque 72 000 emplois sur trois ans (pour les plus optimistes d'entre nous) ou encore pour chercher un consensus sur l'implantation du nouveau régime d'apprentissage (concocté par la SQDM et le ministère de l'Éducation), alors que bon nombre de projets d'emploi ainsi que de régime d'apprentissage étaient déjà programmés depuis longtemps dans les machines gouvernementales ?

Il faut donc plutôt évaluer ce sommet sous l'angle des stratégies déployées par les groupes de femmes et les groupes communautaires, particulièrement en ce qui a trait à notre revendication concernant la clause appauvrissement zéro.

Sur cet aspect, en dépit du fait que nous ayons gagné qu'une fraction de cette clause, nous pouvons affirmer que le mouvement des femmes et les groupes communautaires ont marqué des points sur le plan de leur force politique au Québec.

Ne serait-ce que pour cette raison, le CIAFT doit être fier d'avoir participé activement à cette force de pression.

L'enfant pauvre des débats socio-économiques actuels: la Sécurité du revenu
Par Francine Jeannotte

Les consultations et débats qui animent actuellement notre milieu sont nombreux: santé, éducation, fiscalité, équité en emploi, main d'oeuvre, sécurité du revenu, etc.

Chaque citoyen est interpellé selon sa sphère d'activité, ou encore son engagement spécifique. Dans le cas des membres du CIAFT, on peut présumer que les débats sur l'équité en emploi, l'éducation, la fiscalité et surtout sur la nouvelle politique active du marché du travail et la décentralisation qu'elle implique, sont ceux qui nous occupent le plus. La tonne de documents qui jonchent nos bureaux en atteste éloquemment. Pour certaines, toutes ces nouvelles propositions doivent être très bien assimilées afin d'être en mesure de défendre la position des femmes aux différentes tables auxquelles elles participent.

Et c'est la même course dans tous les milieux: enseignants, syndicats, groupes de défense, patronats, etc. Car, ultime rendez-vous, le sommet socio-économique de fin octobre, le sommet "Bouchard" comme on le nomme "tendrement", va rassembler les points de vue positifs et consensus (...).

Et pendant ce temps, le livre vert sur la réforme de la Sécurité du revenu se fait cruellement attendre pour certains citoyens dont c'est la préoccupation majeure: les personnes assistées sociales, les groupes de défense et même les agents des C.T.Q., etc. L'absence de la proposition (livre vert officiel) en terme de Sécurité du revenu aura pour résultat d'isoler cette réforme de l'ensemble des réformes attendues; d'isoler les premières personnes concernées: les personnes assistées sociales qui auront à subir des coupures à même leur minimum vital. Voilà pourquoi je dis que la Sécurité du revenu est l'enfant pauvre des débats actuels. Si, pour le gouvernement, il est souhaitable que chaque réforme soit débattue séparément par les citoyens sans que les liens se fassent entre les différentes réformes, il en va autrement de nous.

Nous sommes très occupées actuellement à comprendre la politique active du marché du travail parce que nous pensons avec raison, que cette politique va chambarder nos modes de fonctionnement dans chacun de nos Services. Or, la réforme de la Sécurité du revenu va également affecter notre travail et voici comment.

Si nous survivons aux chambardements actuels, nous serons probablement les pourvoyeurs de services pour les personnes en ayant besoin. Outre que nous devons probablement "pedler" nos morceaux de subvention pour survivre, nous devons signer des contrats qui comporteront des clauses qui pourraient bien faire mal à notre éthique. Et le "bobo", il se situe à la frontière entre les gestionnaires du Parcours vers l'emploi à l'intérieur du Centre local d'emploi (CLE) que nous deviendrons, et les détenteurs que nous serons, de l'appareil répressif sous-jacent à la réforme de la Sécurité du revenu. Je m'explique: comme la gestion des mesures passives de la Sécurité du revenu (la distribution du chèque) sera séparée de la gestion des mesures actives (employabilité, formation professionnelle, recherche d'emploi), il faudra bien que quelqu'un dans le système puisse attester de la bonne foi du ou de la prestataire quant aux efforts qu'il ou elle est tenue de faire pour recevoir sa pleine prestation. Des sanctions sont prévues à cet effet, dans plusieurs chapitres de la réforme. À titre d'exemple, je cite deux extraits d'une version du livre vert qui a connu une fuite en septembre:

“Des pénalités sévères sont prévues pour le non-respect de la clause exigeant des efforts réels vers l'autonomie financière. Elles peuvent aller, dans les cas extrêmes, jusqu'à ce que les besoins essentiels ne soient plus couverts à la suite de refus répétés de consentir des efforts raisonnables.”

Au niveau de l'accès à l'aide:

“Conditions d'accès qui doivent refléter les efforts vers l'autonomie. La vérification de ces efforts s'appuierait sur des critères opérationnels précis, et leur absence signifierait l'obligation de s'engager dans un programme intensif de préparation à l'emploi avant de recevoir de l'aide de dernier recours. Les personnes recevraient tout de même une aide financière.”

Si on complète le tableau par l'intention gouvernementale de réduire de 6 à 2 ans l'âge des enfants considérés dans la prestation de non disponibilité pour les mères monoparentales, et le suivi très serré qui est prévu pour les prestataires de 18-24 ans, il me semble que notre tranquillité morale va être passablement perturbée.

Et voici la “cerise sur le sundae”. Comme il n'y aura plus de barème de participation, la réforme prévoit la compensation à la participation de la façon suivante:

“Frais inhérents à la participation couverts par les services responsables de mesures (c'est nous autres, ça) comme pour les personnes à très faible revenu désireuses de participer à une mesure. Les frais varieront d'une mesure à l'autre, selon les coûts réels encourus en moyenne, après vérification de la participation effective à la mesure”.

Je lance donc un appel à la vigilance dans les démarches que nous ferons pour être reconnues comme partenaires dans la politique active du marché du travail. Je lance également un appel à la solidarité avec les personnes assistées sociales et les groupes de défense de ces personnes, qui sont isolés dans l'hystérie actuelle autour du déficit zéro. La suspicion du pauvre est répandue même dans nos rangs. Le recours à des mesures coercitives ne suscite plus autant de répulsion.

Pourtant, la coercition, outre qu'elle génère l'intolérance, la discrimination, l'arbitraire et l'incohérence, ne ferait qu'entraîner la délinquance, le contournement de la loi, les fausses déclarations, le travail au noir. Pire encore, elle fournirait à des employeurs éventuels, corporations anciennes ou à venir, municipalités ou autres, un bassin de travailleurs (euses) à bon marché et obligés de marcher au pas.

N'oublions jamais que nous ne pourrons plus travailler professionnellement et intelligemment avec les clientes de nos Services, si le climat est répressif et qu'on nous demande d'appliquer cette répression. Et si on ne peut plus travailler auprès de nos clientes de façon indépendante, nos services seront inefficaces, désertés par les clientes, et nous ne survivrons pas aux changements.

C'est bien beau d'être reconnu comme partenaire, mais partenaire de quoi? Pensons d'avance aux clauses des contrats à signer et assurons-nous de notre indépendance par rapport au processus ou “critères opérationnels”.

Eh bien on peut dire que c'est chose faite, la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) a reconnu le CIAFT comme comité aviseur à son conseil d'administration du 24 octobre dernier.

Cette annonce met fin à deux ans de discussion pour la voix des femmes se fassent entendre dans la mise en place des politiques actives de développement de la main-d'oeuvre.

C'est grâce à la détermination de Micheline Simard que nous avons poursuivi notre objectif de départ c'est-à-dire la reconnaissance du CIAFT et des femmes qui siègent aux instances régionales.

La SQDM s'est donné une politique pour la création de comité aviseur dont celui des femmes. Le rôle de ces comités vient compléter et renforcer l'action des comités sectoriels qui doivent, entre autres, prendre en compte les problématiques des groupes cibles et proposer aux entreprises de leur secteur des pistes de solution.

La SQDM reconnaît que la situation des femmes vis-à-vis le marché du travail nécessitait une approche et des considérations qui lui sont propres.

Le comité aviseur sera formé des membres du Réseau, d'une représentante des collaboratrices et partenaires en affaires, d'une représentante de la fédération des agricultrices du Québec et une représentante de la permanence de la SQDM.

À notre prochaine rencontre du Réseau des représentantes nous devons discuter de notre plan d'action pour l'année qui vient, nos priorités d'intervention, le sujet de notre recherche annuelle et l'élection d'une présidente.

Nous vous tiendrons au courant tout au cour de l'année de l'ensemble des développements.

**Loi sur l'équité salariale
une victoire des femmes pour les femmes!
Par Thérèse Sainte-Marie**

Ça y est! Nous l'avons eue notre loi sur l'équité salariale!

Cette longue lutte dans laquelle s'est engagé le CIAFT depuis les débuts de la Coalition en faveur de l'équité salariale en 1989 n'aura donc pas été vaine. Elle constitue certainement un des plus beaux exemples démontrant que la solidarité des femmes peut dépasser les considérations partisans et traverser les obstacles les plus coriaces.

Sans la contribution de toutes ces femmes, non seulement celles ayant oeuvré sous la lumière des projecteurs mais aussi celles ayant travaillé dans l'ombre, cette loi n'aurait jamais vu le jour. Permettons-nous donc de nous féliciter mutuellement de cette victoire et de nous rappeler que dans l'histoire du mouvement des femmes, il ne nous est pas souvent donné l'occasion de vaincre le lobby patronal!

Cette loi permettra-t-elle d'éliminer la discrimination salariale exercée à l'endroit des femmes? C'est ce que nous pouvons espérer pour un grand nombre d'entre elles. Malheureusement, il faut reconnaître aussi que la partie est loin d'être gagnée pour les travailleuses non syndiquées et pour toutes celles travaillant dans les petites entreprises de moins de 50 personnes salariées. Il faudra aussi surveiller l'application de la loi dans le secteur public et dans le mouvement Desjardins pour que les femmes puissent réellement obtenir l'équité salariale et non un faux-semblant.

Pour ces raisons, cette bataille que nous avons gagnée contre vents et marées néo-libéraux demeure encore fragile. Les groupes de femmes et les organisations syndicales devront demeurer vigilantes pour s'assurer que la Commission sur l'équité salariale puisse être réellement efficace et que la loi ne soit pas qu'un gain théorique pour un trop grand nombre de femmes.

Mais d'ici à ... presque demain, quand viendra le temps de reprendre le flambeau, donnons nous le temps de savourer cette importante victoire pour les femmes!

Nouvelles parutions

Place aux femmes. Le CIAFT a entrepris de faire l'inventaire des projets réalisés ou en voie de réalisation dans l'ensemble des régions du Québec et ce, depuis 1992. Les projets présentés correspondent aux objectifs contenus dans les plans stratégiques des différents CRD. Le répertoire est disponible au CIAFT au coût de \$10, frais de poste et manutention inclus.

Nouvelle ère, nouv "elles" sphères. Les Mutantes de Drummond, en collaboration avec Partance, nous présentent un répertoire contenant 49 portraits de femmes oeuvrant dans un domaine non traditionnel. Vous pouvez recevoir ce répertoire en utilisant le bon de commande joint à cet envoi.

Avis de recherche

Chères membres, nous vous rappelons que le bulletin de liaison du CIAFT est un véhicule d'informations qui peut être utilisé par vous toutes. Il nous fera plaisir de recevoir par télécopieur toute annonce de publication ou d'événement qui pourraient intéresser les lectrices du Bouge. Notre numéro de télécopieur est le (514) 844-0571.

Les CIAFOS

Lors de son cocktail annuel tenu le 7 novembre dernier, le CIAFT a procédé à la remise de ses prix annuels. Le CIAFO externe a été remis à titre posthume à madame Claire Bonenfant pour l'ensemble de son engagement. Ex-présidente du Conseil du Statut de la femme, elle a été entre autre la première porte-parole de la Coalition en faveur de l'équité salariale. C'est madame Micheline Simard, directrice générale du Centre Émersion qui a reçu le CIAFO interne 1996. Ex-présidente du CIAFT et co-présidente du Comité national d'économie sociale, elle a entre autre projet, initié le regroupement des représentantes qui siégeaient aux différentes tables, Éducation main-d'oeuvre.

Toutes nos félicitations!